

Image not found or type unknown



droit au territoire pour une personne

Par **LELION**, le **22/06/2011** à **10:06**

[/citation]j'ai eu une enfant avec une personne qui vien d'un pays qui n'est pas dans l'aurope ;
qu 'elles sons les demarches qu'il faut faire care ons a tous esseyer par les voies
suivantes:demende de pacs :demande de mariage mes la loie francaise dit dans un article qu'
un enfant nee d'un des 2 parents francais de souche ;

le 2siette a le droit de jouir des droit au territoire de son conjoint donc du territoire Français

Merçi de me reondre

Par **Domil**, le **22/06/2011** à **19:16**

Pourquoi le mariage n'a pas été possible ?
Où vit l'enfant ?